



Assemblée générale

Distr. limitée
5 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Sixième Commission

Point 153 de l'ordre de jour

**Demandes d'octroi du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale**

Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie et Yémen : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de la Banque islamique de développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque islamique de développement,

1. *Décide* d'inviter le Groupe de la Banque islamique de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

